

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE

Date	23 juin 2025
Heure	20h
Lieu	Salle communale
Présidence	M. Nicolas Berset, Syndic
Procès-verbal	Mme Valérie Kolly, secrétaire
Excusés	Mmes & MM : Burkhard et Rüdiger Pohl, Valérie Clerc, Patrick Barbey, Fabienne, Anita & Erich Jenny, Arpade Buvary.

Préambule

Monsieur le Syndic ouvre l'Assemblée à 20h. Il souhaite la bienvenue à l'assistance et remercie les participants de s'être déplacés.

M. Berset relève que la convocation a paru dans la Feuille Officielle du canton de Fribourg no 24 du 13 juin 2025, page no 1 012 ; elle a également été publiée sur le site internet de la commune et affichée au pilier public. De plus, une invitation personnelle a été adressée à tous les citoyens.

Nomination des scrutateurs

La rangée de gauche est attribuée à M. Alexandre Bourquenoud ; celle de droite ainsi que la table du Conseil à M. Dominique Kolly. Les personnes ne possédant pas le droit de vote sont invitées à se manifester (1 personne).

Nombre de citoyens actifs 39	Majorité absolue 20
------------------------------	---------------------

Tractanda

1. Approbation du procès – verbal de l'Assemblée du 16 décembre 2024
2. Comptes 2024
3. Budget d'investissement 2025, demande de crédit
4. Budget du compte de résultats 2025, demande complémentaire
5. Divers / Informations

Aucune remarque quant à la convocation et au tractanda ; M. Berset déclare l'Assemblée apte à délibérer.

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée 16 décembre 2024

Le PV n'est pas lu ; il est directement soumis à l'approbation de l'Assemblée.

Approuvez-vous le procès-verbal de l'Assemblée du 16 décembre 2024 ?	Contre -	Abstention -
Pour à l'unanimité		

2. Comptes 2024

2.1 Présentation générale du compte de résultat

Compte de résultat	Compte 2024		Budget 2024		Compte 2023	
	Charges	Recettes	Charges	Recettes	Charges	Recettes
0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	228'109.35	3'325.20	262 970.00	5 970.00	237'611.05	6'712.55
1 ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	26'326.05	6'177.95	30 820.00	5 200.00	25'835.70	4'938.05
2 FORMATION	420'368.17	29'799.00	443 150.00	30 500.00	405'437.95	12'143.35
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS	20'249.62		21 810.00		15'589.00	
4 SANTÉ	123'536.50	324.00	133 100.00	2 430.00	111'833.95	4'332.65
5 PRÉVOYANCE SOCIALE	112'572.08	575.70	145 500.00	600.00	116'742.10	584.10
6 TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	135'899.20	4'330.05	135 270.00	2 900.00	114'611.07	2'233.35
7 L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	197'254.67	159'152.72	209 310.00	169 520.00	165'067.18	125'250.13
8 ÉCONOMIE PUBLIQUE	2'488.10		3 790.00		3'600.15	
9 FINANCES ET IMPÔTS	113'075.05	1'292'122.20	96 080.00	1 016 300.00	92'414.30	1'243'313.14
Charges totales	1'379'878.79		1 481 800.00		1'288'742.45	
Revenus totales		1'495'806.82		1 233 420.00		1'399'507.32
Excédent de dépenses				248 380.00		
Excédent de revenus	115'928.03				110'764.87	

M. le Syndic commente les principaux points et en particulier les postes qui s'écartent du budget.

0 Administration générale - diminution des charges de CHF 35'000.--

- Aucun jeton versé aux membres de la commission des naturalisations, car ils n'ont pas siégé
- La provision constituée pour la révision des comptes 2023 n'a pas couvert les coûts (+ CHF 1 150.--)
- Frais de réception + CHF 400.--. Le dépassement est dû à l'organisation d'une rencontre, qui n'était pas prévue, avec le Conseil communal de Bois-d'Amont
- Traitement du Conseil communal : il a été réparti entre les différents dicastères en fonction des heures réellement effectuées
- Le Conseil n'a pas fait appel à des conseillers externes en 2024 ; aucun honoraire versé (- CHF 3 000.--)
- - CHF 9 000.-- pour la maintenance informatique. Le passage au nouveau logiciel métier a débuté en 2025 et non pas en 2024 comme le prévoyait le budget
- Le salaire de la concierge a été versé en fonction des heures effectuées (- CHF 1 000.--)

1 Ordre et sécurité publique, défense - Diminution des charges de CHF 4 500.-- et augmentation des revenus de CHF 900.--

- Diminution des frais du dicastère du feu de CHF 5 400.-- et augmentation des revenus de CHF 1 170.--

2 Formation - diminution des charges de CHF 22 800.--

- Participation au Cycle d'Orientation - CHF 10 000.--
- Participation au conservatoire - CHF 1 312.50 (moins de fréquentation)
- Bâtiment scolaire à Ependes - CHF 5 000.--
- Augmentation de la participation à l'AES à Ependes de CHF 2 000.--. Ceci est dû à l'engagement de personnel supplémentaire pour s'occuper des enfants dont le nombre a augmenté
- Transports scolaires - CHF 2 000.--
- Frais liés à la formation professionnelle - CHF 3 420.-- ; il y a moins d'apprentis qui vivent ou qui travaillent à Ferpicloz

3 Culture, sport et loisirs - pas de différence significative pour ce chapitre

4 Santé - diminution des charges de CHF 9 563.50.--

- Il s'agit principalement de charges liées au Réseau Santé de la Sarine, notamment les frais d'accompagnement pour les personnes âgées

5 Prévoyance sociale - diminution des charges de CHF 33 000.--

- Participation aux institution spécialisées - CHF 4 000.--
- Participation à la Crèche capucine en baisse de CHF 2 800.-- grâce à l'attribution de subventions cantonales pour l'ouverture de nouvelles places à Treyvaux ainsi qu'au taux de remplissage proche du maximum
- Aucune subvention versée aux parents des enfants placés hors de la Crèche capucine (aucun placement)
- Subventions aux parents pour l'accueil familiale de jour - CHF 5 950.-- (peu d'enfants placés)
- Participation pour l'aide matériel et aux mesures d'insertions sociales cantonales - CHF 3 000.-
- Participation au service social de la Haute-Sarine en baisse de CHF 9 700.-- grâce aux remboursements de montants perçus par les bénéficiaires
- Pas de frais pour le Concept Senior+

6 Trafic et télécommunication - pas de différence significative pour le total de ce chapitre

- Le salaire de l'employé de la voirie a été réparti dans les dicastères respectifs en fonction des heures effectuées ; le montant total reste le même
- + CHF 10 000.-- pour les frais de déneigement. Ceci est dû aux conditions hivernales
- - CHF 5 000.-- pour les coûts de l'énergie servant à alimenter l'éclairage public

7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire - diminution des charges de CHF 12 055.-- et augmentation des revenus de CHF 9 500.--

- Approvisionnement en eau potable : le chapitre doit être équilibré selon la loi. Une attribution au financement spécial du maintien de la valeur de CHF 14 000.-- et une attribution au financement spécial de l'équilibre du compte de CHF 8 580.-- ont pu être attribuées.
- Traitement des eaux usées : tout comme pour l'eau potable le chapitre doit être à l'équilibre. Pour y arriver, nous avons dû prélever CHF 21 732.-- au financement spécial du maintien de la valeur et CHF 1 578.-- au financement spécial de l'équilibre du compte. Cela signifie que les taxes prélevées, selon notre règlement communal, ne sont pas suffisantes pour couvrir les charges.
- Les frais concernant les déchets doivent être couverts à 70%. Les taxes prélevées en 2024 ne couvrent que le 49% des coûts.

A terme, il sera nécessaire de revoir nos règlements qui concernent les tâches environnementales afin de respecter les lois en vigueur.

8 Economie publique - pas de différence significative pour ce chapitre

9 Finance et impôts - augmentation des charges de CHF 47 550.-- et augmentation des revenus de CHF 276 000.--

- Diminution de l'impôt à la source de CHF 8 000.-- suite au départ de plusieurs contribuables imposés à la source.
- Augmentation extraordinaire et non prévisible des revenus d'impôts ordinaires des personnes physiques d'environ CHF 275 000.--
- Prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif de CHF 106'729.80 (10% par année sur 10 ans selon la nouvelle loi sur les finances communales)

Le compte de résultats présente un total de CHF 1 379 878.79.-- de charge, un total de revenus de CHF 1 495 806.82.--. L'excédent de revenus se monte à CHF 115 928.03.--

Aucune remarque de la part de l'assistance.

2.2 Présentation du compte des investissements

Investissements									
Compte	Descriptif	Date approbation	Montant	Dépenses cumulée jusqu'au 31.12.2023	Dépenses 2024	Recette 2024	Total	Solde au 31.12.2024	Date de fin
0220.5200.00	Renouvellement des logiciels métiers administratifs	18.12.2023	120 000.00	0.00	45 252.00	0.00	45 252.00	74 748.00	
0290.5040.03	Bâtiment communal, réfection, crédit d'étude	16.12.2024	25 000.00	0.00	7 740.00	0.00	7 740.00	17 260.00	
0290.5060.03	Mobilier pour les locaux administratifs	18.12.2023	12 400.00	0.00	12 263.50	0.00	12 263.50	136.50	31.12.2024
1400.5420.00	Prêt au service des curatelles		2 785.00	0.00	2 785.00	0.00	2 785.00	-2 785.00	31.12.2024
6150.5010.01	Chemin accès RF 163	28.09.2020	19 000.00	18 439.55	18.60	0.00	18 458.15	541.85	31.12.2023
6150.5010.05	Chemin piétonnier Les Etangs	16.12.2024	125 000.00	0.00	3 000.00	0.00	3 000.00	122 000.00	
6150.5011.00	Assainissement de l'éclairage public	19.12.2022	65 000.00	0.00	61 761.30	0.00	61 761.30	3 238.70	
6190.5090.00	Plan d'agglomération 5, projets	16.12.2024	9 513.10	0.00	9 513.10	0.00	9 513.10	0.00	31.12.2024
7101.5031.01	Adduction d'eau secteur Imp. des Ecureuils	23.05.2022	230 000.00	134 915.90	15 034.00	0.00	149 949.90	80 050.10	
7201.5032.00	Constructions de canalisations, secteur Rte des Etangs	25.01.2021 / 23.05.2022	1 220 000.00	1 236 443.80	9 088.35	0.00	1 245 532.15	-25 532.15	
7900.5290.00	Renouvellement du Plan d'aménagement local	20.12.2021 / 23.12.2022	10 000.00	6 299.05	4 421.35	0.00	10 720.40	-720.40	
Totaux			1 838 698.10	1 396 098.30	170 877.20	0.00	1 566 975.50	268 937.60	

M. le Syndic cite la liste des investissements en justifiant les dépassements.

Tout d'abord, un prêt a été accordé au Service des curatelles (charge liée). Le service avait besoin de liquidités en attendant de recevoir des remboursements des services étatiques. Ce prêt de CHF 2 875.-- sera remboursé.

Les coûts de construction des canalisations d'eaux usées dans le secteur de la Rte des Etangs, lors des travaux de mise en séparatif, ont dépassé le budget de CHF 25 532.15 (+ CHF 9513.10 par rapport à l'acceptation du dépassement pour l'année 2023). Outre les canalisations pour les eaux usées, ces travaux prévoient également le resurfaçage de la route des Etangs et le changement de la conduite d'eau potable qui dessert le secteur. Au moment du budget, les montants ont été répartis par le bureau d'ingénieur sur ces 3 secteurs. Lors de la phase de travaux, il s'est avéré que la répartition a dû être modifiée entre les 3 dicastères : le montant alloué aux conduites d'eau potable est env. CHF 80 000.-- plus bas que le budget ; idem pour le resurfaçage de la route des Etangs (- CHF 8 000.-- environ). Si l'on considère l'ensemble des travaux entrepris, le budget global a bien été respecté.

Les coûts pour la révision du Plan d'aménagement local dépasse de CHF 720.40 le budget alloué ; ce qui reste de la compétence du Conseil communal (écart max. de 10% et max. CHF 5 000.--).

2.3 Rapport de l'organe de révision

Le rapport n'est pas lu. En résumé, M. Claude Brodard, réviseur auprès de GEFID SA, recommande d'approuver les comptes 2024.

2.4 Rapport de la commission financière

M. Alain Brodard, Président, relate que les membres de la commission ont pris part à la remise du rapport de révision. La commission financière recommande à l'Assemblée d'approuver les comptes 2024 tels que présentés.

2.5 Vote final sur le compte de résultat

Acceptez-vous le compte de résultat présentant un excédent de revenus de CHF 115 928.03 ?

Pour à l'unanimité

Contre --

Abstention --

2.6 Vote final sur le compte des investissements

Acceptez-vous le dépassement de CHF 9 088.35.-- pour les eaux usées dans le secteur de la Route des Etangs ?

Pour à l'unanimité

Contre --

Abstention --

Acceptez-vous le compte des investissements (investissement net de CHF 170 877.20) ?

Pour à l'unanimité

Contre --

Abstention --

Récapitulation pour information des investissements en cours ou terminés

Investissements				Prévisions budgétaires et solde au 31.12.2024					
Compte	Descriptif	Date approbation	Montant	Dépenses cumulée jusqu'au 31.12.2023	Dépenses 2024	Recette 2024	Total	Solde au 31.12.2024	Date de fin
0220.5200.00	Renouvellement des logiciels métiers administratifs	18.12.2023	120 000.00	0.00	45 252.00	0.00	45 252.00	74 748.00	
0290.5040.03	Bâtiment communal, réfection, crédit d'étude	16.12.2024	25 000.00	0.00	7 740.00	0.00	7 740.00	17 260.00	
0290.5060.03	Mobilier pour les locaux administratifs	18.12.2023	12 400.00	0.00	12 263.50	0.00	12 263.50	136.50	31.12.2024
1400.5420.00	Prêt au service des curatelles		2 785.00	0.00	2 785.00	0.00	2 785.00	-2 785.00	31.12.2024
6150.5010.00	Carrefour carrosserie	17.12.2018	282 000.00	249 168.60	0.00	0.00	249 168.60	32 831.40	
6150.5010.01	Chemin accès RF 163	28.09.2020	19 000.00	18 439.55	18.60	0.00	18 458.15	541.85	31.12.2023
6150.5010.03	Aménagement routier Rte des Etangs	19.12.2022	110 000.00	102 163.80	0.00	0.00	102 163.80	7 836.20	
6150.5010.05	Chemin piétonnier Les Etangs	16.12.2024	125 000.00	0.00	3 000.00	0.00	3 000.00	122 000.00	
6150.5011.00	Assainissement de l'éclairage public	19.12.2022	65 000.00	0.00	61 761.30	0.00	61 761.30	3 238.70	
6190.5090.00	Plan d'agglomération 5, projets	16.12.2024	9 513.10	0.00	9 513.10	0.00	9 513.10	0.00	31.12.2024
7101.5031.01	Adduction d'eau secteur Imp. des Ecureuils	23.05.2022	230 000.00	134 915.90	15 034.00	0.00	149 949.90	80 050.10	
7201.5032.00	Constructions de canalisations, secteur Rte des Etangs	25.01.2021 / 23.05.2022	1 220 000.00	1 236 443.80	9 088.35	0.00	1 245 532.15	-25 532.15	
7201.5032.01	Constructions de canalisations, secteur carrosserie	2018	400 000.00	433 142.80	0.00	0.00	433 142.80	-33 142.80	
7900.5290.00	Renouvellement du Plan d'aménagement local	20.12.2021 / 23.12.2022	10 000.00	6 299.05	4 421.35	0.00	10 720.40	-720.40	
Totaux			2 630 698.10	2 180 573.50	170 877.20	0.00	2 351 450.70	276 462.40	
Pour mémoire, l'assemblée communale a déjà validé les investissements suivants :									
0220.5060.00	Renouvellement de matériel informatique	18.12.2023	12 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	12 000.00	
0220.5060.00	Remplacement du photocopieur/scanner de l'administration	16.12.2024	9 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	9 000.00	
3420.5030.00	Aménagement place de jeux (peindre au sol)	19.12.2022	5 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	5 000.00	
7900.5290.00	Renouvellement du Plan d'aménagement local	16.12.2024	20 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	20 000.00	
Totaux			46 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	46 000.00	

2.7 Rapport de gestion du Conseil communal

Le rapport de gestion du Conseil communal relate les activités du Conseil communal pour l'année 2024. Il sera disponible sur le site internet de la commune durant la semaine.

3. Budget des investissements 2025 - demande de crédit

3.1 Réfection et agrandissement du bâtiment administratif

Le projet de réfection et d'agrandissement du bâtiment administratif a été affiné, selon la volonté des citoyens présents lors de la dernière assemblée communale.

M. Berset présente les plans. En résumé, un agrandissement d'env. 63 m², sans sous-sol, est prévu du côté de la route cantonale, pour y loger les bureaux de l'administration. Ceci permet de déplacer la salle du Conseil dans les locaux actuels de l'administration, ce qui libère de la place pour la salle communale qui devient plus grande. Comme la salle est plus grande, les normes anti-incendie obligent d'avoir une sortie de secours directement depuis la salle ; celle-ci est prévue sur le côté du bâtiment, à l'emplacement actuel de la salle du Conseil communal. Le projet prévoit la mise aux normes, selon la loi sur les personnes handicapées, des WC ainsi que l'installation d'une cuisine fonctionnelle et moderne. Il faut également mettre aux normes le local des archives (incendie, inondation). Tout le reste du bâtiment (hormis les sous-sols) sera rénové, en particulier le chauffage à mazout (remplacé par des sondes géothermiques), tout comme l'enveloppe thermique du bâtiment qui sera fortement améliorée. A noter que les fenêtres n'ont pas besoin d'être remplacées. La porte d'entrée doit être changée afin de pallier aux courants d'air et à l'infiltration de la pluie lors de gros épisodes pluvieux. L'électricité est entièrement à refaire, tout comme l'éclairage, les peintures intérieures et la plomberie.

M. le Syndic tient à préciser que contrairement à ce qui a pu être entendu, le bâtiment est bien utilisé : au moins 2 jours par semaine, les employées de l'administration sont présentes dans les locaux, chaque semaine il y a une séance de conseil communal, la salle est louée régulièrement le week-end et nous accueillons également plusieurs séances au niveau intercommunal.

Pour le sous-sol, les portes de garage sont en fin de cycle et devront être changées. L'isolation sera posée jusqu'à env. 60 cm en dessous du niveau du terrain afin d'éviter les ponts de froid.

L'idée de raser le bâtiment et d'en reconstruire un nouveau n'est pas plus avantageuse car au sous-sol il y a un abri PC. Ce genre de construction particulière coûte cher à démolir et engage des frais supplémentaires pour une reconstruction de l'abri.

Le coût estimé par l'architecte pour l'agrandissement et une rénovation totale est d'env. CHF 1 380 000.- ; par sécurité et pour tenir compte d'une éventuelle augmentation des coûts de construction, une marge de + 15% a été ajoutée, d'où une demande de crédit de CHF 1 560 000.--. C'est une enveloppe maximum que le Conseil demande. Si les coûts devaient être inférieurs, tant mieux, la commune réaliserait une économie.

A titre de comparaison, le devis de l'architecte pour une rénovation complète, sans l'agrandissement, se monte à CHF 961 000.--.

Les travaux sont prévus sur 8 mois. Durant ce laps de temps, les bureaux de l'administration seront déplacés dans 2 containers.

Concernant la façade, celle-ci sera isolée et un nouveau revêtement sera posé par-dessus l'isolation. Il pourrait s'agir d'un revêtement en zinc ou en éternit. Ces matériaux ont l'avantage de ne pas demander d'entretien.

La salle sera modernisée et la cuisine grandement améliorée avec des appareils plus efficents.

Pour les aménagements extérieurs, le projet prévoit une entrée de plein pied. Il y a encore quelques frais secondaires inclus dans la demande de crédit, comme les taxes et autorisations, la location des containers, etc...

Coût CHF 1 560 000.--.

Coût de l'amortissement annuel (3%, durée 33 1/3 ans) : CHF 46 800.--.

Le financement de l'investissement est assuré par la caisse communale.

La parole est donnée aux citoyens.

M. Schmid estime, que sur le fonds, le bâtiment a besoin d'être rénové. Par contre, il pense que certains éléments pourraient être conservés comme par ex. le carrelage, même s'il n'est plus au goût du jour.

La où il est choqué, c'est sur les prix. Il constate une différence de CHF 600 000.-- entre le projet avec agrandissement et celui ne prévoyant que la rénovation ; en résumé l'agrandissement serait réalisé avec un coût au m² d'env. CHF 9 500.--, ce qui est bien supérieur à la construction de villas par ex. M. Berset explique que le prix de CHF 961 000.-- pour la rénovation ne tient pas compte de la marge de 15%, ce qui donne un coût total d'env. CHF 1 105 000.--. La différence entre les 2 projets tourne autour des CHF 460 000.-- et non pas CHF 600 000.--, ce qui diminue le coût au m². Même en tenant compte de ce réajustement, M. Schmid ne comprend pas comment l'architecte peut justifier un tel prix du m². Concernant le local pour les archives, M. Schmid estime qu'il n'est pas nécessaire de construire un local aux normes et qu'il est possible d'acquérir des coffres qui offrent la même sécurité mais à moindre coût.

M. Berset rétorque que ça n'est justement pas une villa, mais un bâtiment public qui est soumis à différentes normes dont les particuliers sont exemptés. Il ne pense pas que la pose de coffres soit suffisante pour respecter les normes pour les archives.

M. Limat estime que le projet est bon, qu'il répond aux besoins actuels et futurs de la commune. Il pense qu'il faut aller de l'avant.

M. Rudaz fait remarquer que la salle est assez grande, il n'y a qu'à voir ce soir, elle suffit à recevoir l'assemblée communale.

M. Berset déclare qu'il y a la possibilité d'aménager la salle comme ce soir pour l'assemblée, mais cela n'est pas optimal.

M. Schmid est d'accord avec la remarque de M. Rudaz, de plus la commune ne doit pas se substituer à une cantine ou à un restaurant. Il aimerait savoir combien rapporte les locations de la salle.

M. Berset indique qu'en 2024, la commune a encaissé CHF 800.-- de location. Il précise que la salle n'est louée qu'aux citoyens à un prix de CHF 50.--, pour couvrir les frais, rien de plus. La commune ne veut pas se substituer à un restaurant, mais simplement offrir la possibilité aux citoyens d'avoir une salle pour leur fête.

M. Schornoz aimerait savoir si le prix de location sera augmenté après les travaux ? M. Berset répond que cela n'a pas été discuté au sein du Conseil et que la décision interviendra plus tard.

M. Alvarez pense qu'il faut aller de l'avant car faire uniquement du bricolage (faire les réparations urgentes) n'est pas une solution et à court terme il faut prévoir le changement du chauffage. De plus un bâtiment rénové donnera une bonne image de la commune. Ce projet sera un plus pour les prochaines générations ; il faut également penser à eux. Il s'agit aussi d'une question économique car en améliorant l'isolation, les coûts diminueront. Le bâtiment à plus de 40 ans et M. Alvarez pense qu'il faut investir maintenant et faire quelque chose de durable, qui servira également au personnel de la commune.

M. Gfeller aimerait avoir des précisions sur l'aménagement de la salle. M. Berset répond que rien n'est décidé, mais au sol il y aura probablement du carrelage ou du parquet. Un faux plafond

permettra de régler les problèmes d'acoustique, tout comme la pose d'un revêtement contenant du bois sur les murs. Au final son aspect sera plus moderne.

M. Brodard demande ce qu'il se passera si la demande de crédit est refusée. Y-a-t-il la possibilité de présenter un autre projet ?

M. Berset explique que si le projet est refusé ce soir, le Conseil communal devra revenir devant l'assemblée avec un autre projet, soit lors d'une assemblée extraordinaire, soit lors de l'assemblée du mois de décembre.

M. Challande, qui vient de rénover son chalet, fait remarquer que les coûts dans la construction ont beaucoup augmenté. Pour le bâtiment communal il rend le conseil attentif aux enfants qui prennent le bus scolaire et qui s'occupent en jouant au ballon contre le bâtiment. Il faudra prévoir un revêtement résistant.

Le Conseil communal est courant de la situation et en tiendra compte.

M. Spicher ne se prononce pas sur les montants, mais il tient à faire remarquer que c'est la même architecte qui s'est occupée de la rénovation de sa maison et que les coûts ont été parfaitement respectés et qu'on peut faire confiance à ses compétences en la matière.

M. Berset soutient cette intervention et réitère sa confiance envers l'architecte et le projet présenté.

M. Pierre Rudaz demande s'il n'y a qu'une seule variante qui a été étudiée pour l'agrandissement ? Il y a plusieurs années, il avait proposé un agrandissement mais du côté de la place de jeux.

M. Berset confirme que cette variante a été étudiée, mais du côté de la place de jeux, il faudrait plus d'excavation, sans compter les fondations qui devraient être différentes de ce côté, ce qui induit un coût supérieur au projet présenté ce soir.

M. Rudaz pense que le nombre de place de parc devrait être supérieures. Cela est-il inclus dans le projet ?

M. Berset répond par la négative, il n'est pas prévu d'augmenter les places de stationnement.

3.2 Assainissement de l'éclairage public, dernière étape

Il reste 7 candélabres à assainir. Ils sont situés le long de la Route de la Gruyère. Il s'agit de les équiper de lampes LED et de détecteurs, et de pouvoir régler la luminosité. Ceci permettra à l'ensemble de notre réseau d'éclairage public de répondre aux dernières normes légales en vigueur.

Coût CHF 12 500.--.

Coût de l'amortissement annuel (5%, durée 20 ans) : CHF 625.--.

Le financement de l'investissement est assuré par la caisse communale.

Pas de remarque de la part de l'assemblée.

3.3 Assainissement et mises aux normes de la place de jeux

M. Oesch explique que certains engins de la place de jeux, qui ont été posés en 2011/2012, sont en fin de cycle ; notamment la tyrolienne. Les normes ayant évoluées, la société mandatée pour le contrôle de sécurité de la place de jeux a dressé la liste des points qui doivent être mis aux normes. La tyrolienne doit avoir des poteaux bétonnés et non plus en terre. Il faut changer le frein, la rampe

de lancement et poser des dalles antichocs sur le parcours. Le nid d'abeille est usé et doit être remplacé. Il n'y a pas de choix, ce sont des questions de sécurité. En même temps, la piste de pétanque sera rénovée car elle en a bien besoin.

M. Berset rajoute que la place de jeux est très bien fréquentée que la commune se doit de la mettre aux normes.

Coût CHF 35 000.--.

Coût de l'amortissement annuel (10%, durée 10 ans) : CHF 3 500.--.

Le financement de l'investissement est assuré par la caisse communale.

Pas de question ni de remarque.

3.4 Aménagement d'une « place du village »

M. Pillonel informe l'assemblée que le projet de sentier près des Etangs a dû être abandonné. Après réflexion, le Conseil communal propose la création d'une place du village qui sera plus accessible que le sentier qui était projeté.

La place se situerait dans le pré jouxtant le bâtiment administratif. L'accès se ferait depuis le trottoir de la Route de la Forêt. La place serait arborisée et offrirait un espace de détente avec des bancs en pierre. Le sol serait en gravier gras, avec une bordure, le reste en gazon. Une haie séparerait le trottoir de la place. Elle comporterait un tilleul et une plaque commémorative en hommage à feu Mme Pohl.

Coût CHF 30 000.--.

Coût de l'amortissement annuel (5 %, durée 20 ans, couvert par le legs Pohl) : CHF 1 500.--.

Le financement de l'investissement est assuré par la caisse communale.

M. Challande demande s'il faut changer l'affectation du terrain ?

M. le Syndic répond qu'il n'est pas nécessaire de changer l'affectation car le terrain est en zone d'intérêt général.

M. Schmid pense que la plaque commémorative devrait rendre hommage à la famille Pohl et non pas seulement à Madame. Il fait remarquer que si des érables sont plantés, ceux-ci perdent beaucoup de feuilles et demandent de l'entretien ; il vaudrait mieux choisir une autre espèce.

Le Conseil prend bonne note des propos de M. Schmid.

Mme M.-C. Kolly est pour un projet de création d'une place du village. Cependant, elle ne voit pas vraiment ce qui rassemblerait les gens sur la place avec seulement une arborisation et des bancs. Qu'est-ce qui ferait venir les gens sur cette place ?

M. Berset fait remarquer que les bancs actuellement situés devant le bâtiment communal sont régulièrement utilisés et qu'ils n'existeront plus avec l'agrandissement prévu. Il est à noter que le comité Senior+ prévoit la création de sentier dans notre village et que cela serait une étape bienvenue pour les promeneurs.

M. Kolly pense que si la place du village se situe aux abords de la place de jeux et de la piste de pétanque cela créerait une vraie dynamique pour l'endroit. Il serait plus judicieux de ne pas la dissocier des jeux et de la pétanque.

Mme M.-C. Kolly abonde également dans ce sens, il est important que les gens puissent être ensemble.

M. Berset prend note et précise que le vote se fait sur l'attribution du montant et que l'emplacement du projet peut encore être discuté.

Mme Alvarez pense qu'il serait bien d'y ajouter une table.

M. Berset déclare que par le passé un projet comportant une table et des bancs avait provoqué des réticences dans le voisinage et que le Conseil n'a volontairement pas inclus de table dans le projet.

3.5 Préavis de la commission financière

M. Brodard rapporte les préavis de la commission financière. Le prévis est négatif pour l'agrandissement et la rénovation du bâtiment communal. La commission estime que les coûts sont trop élevés par rapport aux avantages qu'apportent un agrandissement. D'autre part, la commission aimerait obtenir un plan financier ainsi que le détail des investissements qui devront encore être réalisés à l'avenir. M. Brodard aimerait également avoir un point de vue plus précis sur l'avenir des finances communales.

Pour tous les autres points, le préavis de la commission est positif.

3.6 Vote sur les investissements

Acceptez-vous l'investissement additionnel de CHF 1 560 000.-- pour la réfection et l'agrandissement du bâtiment administratif ?

Pour 21	Contre 13	Abstention 5
----------------	------------------	---------------------

Acceptez-vous l'investissement additionnel de CHF 12 500.-- pour l'assainissement de l'éclairage public, dernière étape ?

Pour à l'unanimité	Contre --	Abstention --
---------------------------	------------------	----------------------

Acceptez-vous l'investissement additionnel de CHF 35 000.-- pour l'assainissement et la mises aux normes de la place de jeux ?

Pour à l'unanimité	Contre --	Abstention --
---------------------------	------------------	----------------------

Acceptez-vous l'investissement additionnel de CHF 30 000.-- pour l'aménagement d'une place du village ?

Pour à l'unanimité	Contre --	Abstention --
---------------------------	------------------	----------------------

4. Budget du compte de résultat 2025 – demande de complément

4.1 Projet social et communautaire

Mme C. Kolly informe l'assemblée que Mme Carole Brodard a rejoint le comité Senior+ et la remercie. Le Conseil communal propose de mettre en place un concept afin de lutter contre la solitude et renforcer l'esprit villageois. Il s'agirait dans un premier temps de mettre l'accent sur les seniors puis de l'élargir à tous les citoyens. Pour cela, un poste de coordinatrice sociale et communautaire serait créé. La création de ce poste fait suite à une réflexion pour savoir comment lutter contre la solitude

et renforcer la solidarité villageoise. La représentante au sein du comité Senior+ serait chargée d'établir un état des lieux et de proposer des mesures à mettre en place. Par ex. la mise en place d'une ligne téléphonique, ou la mise sur pied d'activités. Le montant demandé servira à rémunérer la coordinatrice et à financer les activités.

Cette somme serait également couverte par le « legs Pohl ».

Coût CHF 5 500.--.

Pas de question de la part de l'assistance.

4.2 Préavis de la commission financière

La commission financière donne un préavis positif pour cet objet.

4.3 Vote

Acceptez-vous le budget additionnel de CHF 5 500.—pour le concept social et communautaire ?		
Pour 37	Contre --	Abstention 2

5. Divers / infos

M. Berset informe l'assemblée que M. Béroud est engagé comme surveillant pour la déchetterie et qu'il s'occupe aussi de l'entretien des extérieurs du bâtiment communal. Il remplace M. Rattazzi dont le contrat se termine au 30 juin. Il remercie M. Béroud d'avoir accepté ce travail.

M. Schmid souhaiterait que lors de la présentation des comptes ou du budget, le Conseil communal présente le total des amortissements en cours afin de voir la proportion par rapport aux investissements et par rapport aux rentrées fiscales.

M. Berset en prend note.

M. Schmid fait remarquer qu'il y a un arbre qui est sec « devant chez Mme Clerc » et qu'il serait temps de s'en occuper.

Le Conseil prend note et fera le nécessaire.

M. Schmid se demande pourquoi le radar pédagogique ne fonctionne qu'un ou 2 jours et qu'après il est éteint plus ou moins longtemps.

M. Berset explique le fonctionnement du radar. Il est branché sur une batterie qui fonctionne en principe 7 jours. Une fois déchargée, la batterie doit être retirée et mise en charge puis remise dans le radar, ce qui peut prendre un peu de temps.

M. Schmid a remarqué des fleurs jaunes sur le bord de certaines routes et pense qu'il s'agit de plantes envahissantes qu'il faut enlever.

Le nécessaire sera fait.

Dernière remarque de M. Schmid qui concerne la parcelle de M. Nicolet. Celle-ci n'est pas entretenue (elle n'est pas fauchée) et cela devrait être le cas dans la zone résidentielle.

M. Berset prend note.

M. Gfeller fait remarquer la dangerosité pour les piétons du passage de la Route de la Forêt sur la Route des Etangs. Il propose d'aménager un sentier sur le pré tout proche.

M. Berset répond que ce terrain n'a pas la bonne affectation pour la création d'un sentier. D'autre part le Conseil communal est conscient que le carrefour mérite un réaménagement. Pour cela des mesures ont été intégrées dans le Plan d'agglomération 5 qui sera remis à la confédération à la fin du mois pour décider d'éventuelles subventions. En revanche, la mise en œuvre des mesures n'interviendrait pas avant 2028.

Etant donné que la parole n'est plus demandée, M. le Syndic tient à adresser, au nom du Conseil communal, de chaleureux remerciements à toutes les personnes qui œuvrent jour après jour pour le village de Ferpicloz. Notre commune à la chance de pouvoir compter sur des personnes très engagées. Que ce soit notre secrétaire, Valérie, sa collègue Martine, notre employé communal, Laurent, ou notre concierge, Anna. M. Berset tient également à remercier les surveillants de la déchetterie, les membres des différentes commissions ainsi que ses collègues du Conseil pour leur investissements et leur disponibilité. Il est précieux de pouvoir compter sur eux.

Il clôture l'assemblée et invite toutes et tous à profiter d'une petite agape et d'un verre de l'amitié. Il souhaite d'ores et déjà une bonne rentrée et une bonne fin de soirée à tout le monde ainsi qu'un bel été.

L'Assemblée se termine à 21h20.

Le Syndic, Nicolas Berset

La secrétaire, Valérie Kolly